

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie : N° S19-0001047

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

21017

ca

Matricule : SG26 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DRITHMI HASSAN Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 22.7.6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Ahmad I AKLALECH
Médecin Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 42 81 38

Date de consultation : 26/02/2020

Nom et prénom du malade : DRITHMI RANIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

06 MARS 2020

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/03/2020

Signature de l'adhérent(e) :

DRITHMI RANIA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/02/2025	-	-	150,00	Dr. Ahmed LAKLA Médecine Générale Hay Lamia Bldg 1-1 N°2 bis Hay Mohammad Alcasabla Tunisie 1002 22 28 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
26/02/2020	26/02/2020	£ 71.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'IC.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR AHMED LAKLAECH
Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis, Hay Mohammedia.
Aïn Sebâa - Casablanca

Tél. : (0) 522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش

طب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدى
عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le : 26/02/2020 الدار البيضاء في :

RANDE
ider
e - Casabla

DR. I. H. R. RANDE

PPV 18DH30

EXP 11/2022
LOT 96015 1

16,80

11 CLOPRAMINE 5 mg

since 3x 1/2 Max.

LOT : 2957
U.T. AV : 05-21
P.P.V : 34 DH 40

34,60

MEGASFON 80mg

24,50

3

HARMACIE LA GRANDE
PHARMA
MELLISSA 40 ml
La France Campture - Casablanca
24/02/2022 EXP 22/03/2024

Smeecta 5ml

Age 3m+

TRIBUTINNE 5ml

Age 3y A

ff 10

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N° 2 bis
Hay Monemmati-Casablanca
T 522 62 81 38